



DIRECTIVES DISCIPLINAIRES CYCLE SECONDAIRE

RENTREES ET SORTIES

Horaire: de 7h25 à 14h40.

- L'entrée au cycle secondaire et la sortie se feront uniquement par les portes n° 5 et 7. Les élèves ne pourront utiliser la porte n° 12 (cour du secondaire) ni pour la rentrée ni pour la sortie.
- Les élèves ne sont pas autorisés à être sur la cour ou à la cafeteria, sous les pilotis, le matin à leur arrivée et jusqu'à la cloche de 7h25. Le rassemblement matinal se fera au rez de chaussée de la bâtisse du secondaire ou dans les couloirs, devant les classes.
- La surveillance est assurée de 7h00 à 14h40. En dehors de ces heures-là, le Collège n'est pas responsable des élèves.

DEPLACEMENTS

- A la 1^{ère} cloche annonçant la rentrée matinale ou la fin des récréations, les élèves doivent se diriger vers leurs classes. Les cours commencent immédiatement après la 2^e cloche. Les retardataires pourront intégrer leur classe, munis d'un billet signé par le responsable du cycle. Après trois retards consécutifs, ils devront attendre la 2^e période pour réintégrer leur classe.
- Les élèves ne doivent, en aucun cas, (sauf malaise) sortir de leur classe pendant un cours ou aux interclasses. Toute communication avec la Direction devra attendre une récréation. Il ne leur est pas permis non plus de sortir aux balcons.
- Les élèves ne sont pas autorisés à rester dans leurs classes ou circuler sur les escaliers pendant les récréations.
- Le passage aux toilettes se fera, au fur et à mesure, pendant les heures de cours, mais à partir de la 2^e période et pas pendant les interclasses. Sachant que, c'est le professeur qui rentre en classe et non celui qui en sort qui accorde la permission du passage aux toilettes.

ABSENCES ET RETARDS

- Les élèves ne doivent pas s'absenter sans raison valable, encore moins le jour d'une évaluation ou d'un examen. L'évaluation manquée sera refaite seulement si un rapport médical justifie l'absence. Les examens manqués ne seront pas refaits.
- En cas de force majeure, pour retirer un élève avant l'heure de la sortie, il faudra en prévenir la responsable du cycle qui lui délivrera un permis de sortie.
- Les rendez-vous médicaux ne doivent pas être pris durant les heures de cours ou être annoncés le jour-même. Au cas où ces rendez-vous ne peuvent être fixés hors de l'horaire scolaire ou lorsque l'élève se porte mal depuis le matin, il devra rester à la maison ce jour-là.
- Les jours d'examens, les élèves doivent se trouver dans les salles, prévues à cet effet, à 7h30 au plus tard ou à l'heure qui leur a été désignée, si leur examen commence plus tard. Les retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps supplémentaire pour compenser leur retard.

LE TELEPHONE PORTABLE doit être éteint dès l'entrée dans le bâtiment. L'élève devra le ranger dans son cartable, non dans ses poches, ou le déposer chez l'animateur pour la journée. Il ne pourra le réutiliser qu'une fois dans la rue à l'extérieur du bâtiment.

En cas de force majeure, l'élève qui aurait besoin de joindre ses parents, pourra le faire en demandant à appeler du bureau du responsable du cycle ou de l'animateur.

Tout téléphone, vu par n'importe quel membre de l'équipe éducative, à l'intérieur du bâtiment, sera confisqué.

ASPECT ET TENUE

L'uniforme du Collège est obligatoire.

- Pantalon ou jeans bleu marine, non délavé ou déchiré. Les shorts, les bermudas ne sont pas permis. Les fuseaux et pantalons moulants (pour les filles) non plus.
- Polos, chemise à manches longues et pull à acheter du Collège.
- Chaussures en cuir ou en toile ou espadrilles de couleur sombre et unie. Pas de blanc.
- Vestes de couleur sombre et unie (noir, bleu marine, gris) sans garniture.
- Tenue de sport
La tenue d'été et le survêtement à acheter du Collège.
- Les jeunes filles doivent avoir des ongles soignés et propres sans vernis coloré. Seul le vernis transparent ou french est toléré.
- Les jeunes gens doivent toujours avoir les cheveux courts et se présenter, la barbe rasée, les lundis matin.
- Les bijoux, objets de valeur et colifichets ne sont pas permis. Le Collège ne peut, en aucun cas, être tenu responsable des objets perdus.

MATERIEL SCOLAIRE

- L'élève doit toujours avoir tout son matériel scolaire. Il est inadmissible qu'un élève du secondaire oublie ses affaires ou n'ait pas son matériel scolaire, notamment le jour d'une évaluation ou d'un examen. Le Collège n'est pas tenu de le lui assurer.

Vous êtes priés de garder ces directives à portée de main tout le long de l'année pour les consulter au besoin. Elles seront également affichées dans les classes.

La Direction